

**CONCOURS  
ou  
EXAMEN**

 (1)

 (1)

Psychologues PJJ

ouvert le 11 mars 2021

à

N° de copie  
Réservé au correcteur

subi à titre interne  (1)

à titre externe  (1)

au sur elle n'était,  
le clenchour, mais  
conséquence, le  
siques, indivi  
viles et in  
brutal  
MAJNOUN  
er par  
que  
illet

Epreuve de étude de cas d'un mineur

Colonne réservée à l'organisateur

Signature des correcteurs

200035

Note attribuée (Réservé au Jury)


1  }

2  }

Visa du Jury ou de la Commission de Surveillance

nombre interca leures

(4)



Question 1:

Monsieur AGAPÉ et Madame MAJNOUN, mariés en 2002, forment un couple aux origines, cultures et valeurs différentes. La concrétisation de projets, tels que le déménagement et l'installation en France, ainsi que la naissance de leurs trois enfants, n'a pas eu, comme habituellement rencontré dans un couple, les effets bénéfiques et renforçateurs de leur relation mais semblerait avoir, au contraire, accentué et renforcé leurs divergences. De son côté, Monsieur AGAPÉ apparaît comme un homme aux valeurs et mode de vie dit "occidentales", Madame MAJNOUN, quant à elle, possède un profond engagement aux valeurs religieuses musulmanes dans un souci de bienveillance et de respect. Elle

(1) Cocher la case correspondante.

du couple  
émerger  
ainsi  
de d  
co

explique avoir, par ailleurs, dû mettre de côté certaines de ses valeurs et de ses croyances par amour pour Monsieur AGAPÉ. Ainsi, les divergences culturelles, les valeurs contradictoires, les difficultés quotidiennes du couple amoureux et parental ont probablement alimenté des périodes de crises familiales, notamment par la solitude de Madame, racontée par Monsieur, dans l'éducation et la prise en charge de leurs enfants sur des périodes de déplacements professionnels du père; ou bien lorsque Madame, comme elle l'explique, eut fait des efforts personnels et financiers pour faire vivre la famille tout en tolérant les débordements dépensiers de Monsieur AGAPÉ.

Aussi, le court séjour à Dubaï de Madame MAJNOUN semble avoir eu pour effet un certain retour, voire même une exacerbation, de ses croyances et valeurs jusqu'alors mises de côté. Ce voyage, et

les effets qu'il a eu sur elle n'était, non-pas l'élément déclencheur, mais vraisemblablement la conséquence, le symptôme, d'assises narcissiques, individuelles et du couple, fragiles et inconscientes. Le changement brutal de comportement de Madame MAJNOUN pourrait, quant à lui, s'expliquer par une forme de décompensation psychique, d'où l'immédiateté, la surprise et l'effet inattendu que ce voyage a eu sur elle.

De son côté, Madame, en renouant avec elle-même et tentant de combler ses failles identitaires à travers la religion, n'a su trouver d'autre moyen que mettre à distance fantasmatiquement et réellement ce qui crée souffrance et dissonance dans son psychisme et dans sa vie. De ce fait, par ricochet, cet isolement et éloignement soudain n'a cessé d'alimenter les angoisses et les fantasmes de Monsieur AGAPÉ qui, en plus du contexte politique et des tensions vécues en Europe et en France en 2015, ne pouvait comprendre et mentaliser ce changement brutal et traumatisant autrement qu'en l'associant à de la radicalisation.

Ces changements, prises de conscience, angoisses, doute, perte de confiance en l'autre ont ainsi conduit à la séparation du couple quelques mois plus tard, et ainsi laissé le conflit et la crise

du couple, jusqu'à alors en dormance, émerger. Les enfants se sont alors ainsi, malgré le désir de bienveillance de chacun des parents, retrouvés au cœur du conflit, des angoisses et fantasmes parentaux, ce qui n'a pas été sans répercussions psychiques, à des degrés individuels différents, sur chacun d'entre eux.

Ainsi, les Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative chez chacun des parents ont ainsi permis de comprendre cette situation, de mettre en lumière une absence de radicalisation chez Madame, de proposer certaines garanties et la poursuite d'un accompagnement éducatif qui viendrait faire tiers dans la relation père-mère, favoriser une coparentalité, faire tiers dans la relation parent-enfant, accompagner chacun des parents dans sa parentalité propre et proposer un espace de parole et d'écoute libre aux enfants tout en les soutenant dans leur développement.

## Question 2:

Le terme de radicalisation posé en première intention par le père, les proches, l'entourage puis les autorités, apparaît légitime, bienveillant et au premier abord justifié. C'est ainsi que la situation familiale a pu être



1

Note attribuée  
(Réservé au Jury)

1	<input type="checkbox"/>	}	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>		

Madame MAJNOUN,  
en effet présent  
ou réellement  
personnes elle  
dire si ces  
appartenance  
radicale.  
les  
verba

Epreuve de étude de cas d'un mineur

connue de la justice et des services éducatifs, ce qui a ainsi permis à son évaluation et sa prise en charge qui était nécessaire au regard du conflit parental, du comportement maternel et des repercussions qu'ils ont sur le bien-être et la santé psychique des enfants.

Or, si nous regardons un instant ce qui caractérise une radicalisation, dans son sens politique et théorique, certaines composantes se retrouvent chez Madame MAJNOUN, superficiellement, mais après analyse, ne corroborent pas un ancrage dans une radicalisation effective.

En effet, le terme de Radicalisation peut être posé lorsque nous observons les comportements et les mouvances idéologiques suivantes :

- Un isolement social ainsi qu'un repli sur soi où la seule socialisation est

les valeurs  
enfants,  
receivent,  
lais-  
ser

réduite à un entourage et des personnes également radicalisées ou en voie de radicalisation.

- Lorsqu'une appartenance idéologique ou religieuse, jusqu'alors absente ou modérée se retrouve brutalement ou progressivement présente à un degré extrême, observé notamment à travers le port ou la mise en évidence de signes ostentatoires d'une appartenance religieuse radicale.
- Une certaine propagande idéologique est alors véhiculée, à travers des propos radicaux et extrémistes, où se transmettent, en filigrane, une apologie de la violence, du terrorisme, d'un renversement ou d'une attaque des valeurs sociales et morales d'un pays, d'une démocratie ou d'une organisation/institution de l'état. L'idéologie radicale ainsi que ses croyances sont souvent imposées aux autres.

Ainsi, lorsque nous observons le

comportement de Madame MAJNOUN,  
l'isolement social est en effet présent  
mais nous ne pouvons pas réellement  
vérifier auprès de quelles personnes elle  
se rapproche, ni même vérifier si ces  
personnes ont une quelconque appartenance  
idéologique à une mouvance radicale.  
Chez Madame, une brutalité dans les  
changements de mode de vie, une exacerba-  
-tion des croyances et du sentiment  
d'appartenance religieuse est en effet  
présent et c'est, en effet, ce qui va  
le plus questionner chez elle, mais  
nous verrons, par la suite et après  
approfondissement de l'investigation  
et de l'analyse psychologique, que ceci  
a tout à fait un lien avec son histoire,  
sa problématique narcissique et identitaire  
ainsi que ses fragilités psychiques. Enfin,  
pour ce qui est de la propagande idéo-  
-logique, il apparaît, en effet, que  
Madame ait pu avoir des propos en ce  
sens, principalement auprès de ses enfants,  
ayant pu omettre, du fait de sa décompén-  
-sation psychique, les répercussions que  
cela pourrait avoir sur eux. De plus,  
la plupart des propos sont rapportés  
par les enfants et sont à replacer  
dans le contexte d'angoisse paternelle,  
et de conflit de loyauté dans lesquels  
ils sont pris et témoins. De plus,  
il sera observé par l'équipe en charge  
de la M5IE auprès de Madame, que cette  
dernière ne remet pas en question, bien  
au contraire, les valeurs de la France,

les valeurs transmises par le père des enfants et l'éducation scolaire qu'ils reçoivent. Elle tend, d'ailleurs, à les laisser faire leur choix quand ils seront en âge de le faire, mais souhaite pouvoir leur transmettre les valeurs auxquelles elle adhère également. Elle semble aujourd'hui en capacité de reconnaître les débordements dont elle a pu faire preuve, devant et adressés aux enfants, et souhaiterait travailler là-dessus, en transparence, ce que l'AEMO et les rencontres médiatisées viendront favoriser et accompagner. Par ailleurs, bien qu'ayant pu avoir des propos négatifs à l'encontre de Monsieur AGAPÉ, du fait du conflit encore trop massif, ce qui sera un point important à travailler auprès des deux parents, Madame ne semble pas annuler ou dénier la question du tiers séparateur symbolique, que représente Monsieur et peut même le valoriser, dans son discours, ce qu'il faudra alimenter afin que cela puisse se faire auprès des enfants.

### Question 3:

Lors de son récit de vie, Madame MAJNOUN évoque peu d'éléments et reste dans un récit lissé, évitant et taiseux de son vécu infantile. Elle expliquera toutefois à l'équipe éducative en charge de la MSIE, malgré un discours décousu,



Note attribuée (Réservé au Jury)	
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
}	
	<input type="checkbox"/>

psychique, à l'image  
sente aigue, au  
psychose jusqu'à  
que peu de  
lors de  
difficile  
psychose  
chrénie  
riague,  
nes

Epreuve de étude de cas d'un mineur

désorganisé, où aucune chronologie rationnelle n'est formulée, dans ce qu'ils appellent un "flot de paroles", semblable à de la laphrèe, le peu de connaissances qu'elle a de ses parents et de son histoire familiale. Il semblerait que de nombreux tabous, non-dits et inconnus aient existé dans son enfance, lui empêchant ainsi tout accès à une filiation et un héritage psychologique et identitaire. Il semblerait alors que Madame ait dû se construire malgré un vide, un manque, une absence de réponse sur ses origines. À l'âge adulte, ses choix d'objet amoureux et religieux sont alors narcissiques. A travers Monsieur AGAPÉ et à travers Dieu, qui seront alors ainsi deux points de fixation et de focalisation psychiques et fantasmatiques, elle semble chercher une réassurance ainsi qu'une appartenance identitaire et narcissique, à, de ce fait, combler ce "trou", ce vide en elle. Elle s'investit, à travers eux

sa mère,  
mariage,  
et d'im  
mère  
gl

d'une mission mystique et idéologique, en projetant sur eux et à travers eux, son besoin de "retrouver la voie, le bon chemin". En plus de la projection, Madame MAJNOUN démontre également des mécanismes de défense comme le Clivage, assez massif chez elle, où elle distingue le bon / le mauvais, Ali des autres enfant, le passé / le présent, etc... Les angoisses dominantes semblent être des angoisses de mort ou de morcellement, que l'on retrouve dans plusieurs de ses propos où elle évoque même la liquéfaction, l'Autre, notamment Monsieur, comme souhaitant leur "faire du mal". Les symptômes mystiques, paranoïaques, la fuite des idées, la logorhée, etc... viennent alimenter et corroborer un tableau clinique de psychose. Peut-être était-elle jusqu'alors bien compensée mais le conflit du couple s'accroissant et les angoisses aussi, le voyage mystique à Dubaï a probablement déclenché une

décompensation psychique, à l'image d'une bouffée délirante aiguë, ou d'une entrée dans la psychose jusqu'alors dormante. Nous n'avons que peu de détails sur les symptômes lors de cette crise donc il serait difficile de savoir s'il s'agit d'une psychose maniaco-dépressive, d'une schizophrénie ou bien d'une psychose paranoïaque, bien que l'organisation des symptômes et du délire, ayant ainsi laissé penser à une radicalisation et non une décompensation désorganisée, peut nous laisser entendre qu'il s'agirait d'une psychose paranoïaque.

#### Question 4:

Ali, qui a 14 ans au moment de l'investigation, apparaît comme un adolescent ayant de fortes capacités de compensation de ce qui vient faire déséquilibre. Ses défenses, principalement l'intellectualisation et la rationalisation lui permettent de mettre à distance l'angoisse suscitée par le conflit parental et les difficultés psychiques de sa mère. Présentant une forme d'hypervigilance et une inquiétude réelle qu'il voue pour ses frère et sœur, il est alors parentalisé par Madame MAJNOUN et se parentifie lui-même afin de protéger ses cadets. Non seulement en lien avec son âge (adolescence) mais aussi avec sa personnalité et le lien de filiation dévalorisé par

sa mère, du fait de sa naissance hors mariage, Ali se met en place de tiers et démontre rébellion et révolte à cette mère incomprise et intolérante à la fois. Il devient alors le mauvais objet dans le fantasme maternel, car il refuse d'adhérer à ses convictions, ce qui le rapproche identitairement, dans le fantasme maternel, à son père. Ali devient alors "le toutou de son père", à l'image d'un espion à qui il faut mentir et tout cacher. Madame MAJNOUN va alors tenir à l'écart ce fils, et surinvestir les deux autres enfants, ce que l'on peut voir notamment dans ses demandes auprès du JAF: un garde totale des deux derniers et des droits de visite et d'hébergement libres, donc pas imposés (ni pour lui, ni pour elle) pour Ali. Ali est alors investi et sert donc de béquille à Monsieur AGAPÉ quant à une vigilance de ce qui se joue chez Madame et veille à la sécurité de David et Célia.

David, quant à lui, âgé de 8 ans au moment de l'investigation, se situe alors au sortir de l'œdipe et au début de la latence. Il investit, par ailleurs, très bien sa scolarité, sa socialisation et les activités extra-scolaires, ce qui vient corroborer cette forme de sublimation des contenus latents de la libido et des argoïsses. David est celui qui semble le plus pris dans.



Note attribuée	
(Réservé au Jury)	
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
}	
	<input type="checkbox"/>

son, il semblerait  
 ssier en Assistance  
 rapport fait  
 "arvail" en  
 que suite  
 M' AGAPÉ  
 sur  
 les

Epreuve de étude de cas d'un mineur

un conflit de loyauté entre ses parents et qui fait preuve d'un certain clivage, ne pouvant s'autoriser à aimer son père devant sa mère et inversement. Il abdique et adhère aux injonctions parentales, il verbalise davantage sur les effets qu'ont le conflit parental sur lui et fait preuve d'une grande lucidité et sensibilité au regard de sa situation et celle de sa famille.

Célia, âgée de 4 ans, semble encore très emprise de la question de la séparation et de l'élaboration de la position dépressive. N'ayant pas vécu de carence affective et éducative réelle, cette petite fille semble s'inscrire positivement dans les apprentissages. De par sa place de cadette et étant la seule fille, elle suscite beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations à son père, ses frères et personnes extérieures à la famille. Quand elle se présente à l'autre, inconnu

besoins de  
ainsi de  
ont pu  
pensé  
s'  
d'

elle démontre une certaine timidité qu'elle parvient toutefois à mettre de côté lorsqu'elle se sent suffisamment en sécurité. Cependant, une forte inhibition ainsi qu'un évitement apparaissent présent dans son fonctionnement et ses défenses, puisque la question de la séparation ne semble pas encore avoir été dépassée, de plus qu'elle n'avait que 3 ans lors de la séparation du couple parental qu'elle eût vécu comme traumatique. Dans ce contexte, où le conflit et la question de la séparation sont centraux et majeurs, Célia ne peut qu'être aux prises avec ses angoisses à même thématique. Elle fait alors encore preuve d'une relation fusionnelle à sa mère, où le tiers n'a pas encore été intégré.

## Question 5:

Dans cette situation, il semblerait que l'ouverture d'un dossier en Assistance Educative soit due au rapport fait par le lieu de vie "le Bercaill" en guise de signalement, ainsi que suite aux inquiétudes émises par M<sup>r</sup> AGAPÉ vers les institutions de Juge pour Enfants, alors inquiet et soucieux de pouvoir éclaircir la situation des mineurs, ainsi que la question de la radicalisation, et ayant perçu un conflit parental, ordonne alors une MSIE au domicile du père et délègue compétence à l'UENO de Pontoise pr en faire de même chez Madame. Ces deux MSIE vont ainsi permettre, vu qu'elles sont pluridisciplinaires et avec une temporalité importante (6 mois), de vérifier, au plus près des enfants et de la famille, presque in-vivo, les conditions de vie matérielles, éducatives, et morales des enfants, permettre d'avoir un regard sur les positionnements éducatifs et psychologiques des parents et d'analyser l'histoire familiale et ainsi observer quelles répercussions, quelles transmissions psychiques inconscientes peuvent se jouer pour les enfants. La MSIE, vise alors à établir un fonctionnement familial, à un instant T, afin d'observer si des dysfonctionnements ou des difficultés sont rencontrées afin de faire des propositions de prise en charge adaptées et au plus près, des

besoins de la famille. Bénéficiant ainsi de contacts réguliers, les services ont pu ainsi faire, lorsqu'ils l'ont pensé nécessaire et que la situation s'est trouvée dégradée, faire des notes d'informations, afin d'informer et de solliciter le magistrat en vue de proposer dorénavant et déjà une aide éducative. Une mesure d'AEMO a ainsi été prononcée en cours de mesure.

Par ailleurs, de son côté, Monsieur AGAPÉ a sollicité le Juge aux Affaires familiales en vue de protéger ses enfants un certain laps de temps, en demandant le retrait des droits d'hébergement de Madame et en demandant la mise en place de droits de visite médiatisés ce qui a été validé et ordonné par le Juge. En effet, les enfants ont pu faire part de leurs difficultés et des dangers auxquels ils étaient soumis, souvent seuls, livrés à eux-mêmes, en l'absence de stimulation éducative, ludique ou pédagogique adaptée lorsqu'ils se trouvaient chez leur mère et au regard des éléments rapportés il était important de pouvoir remédier à cela et les en protéger. Par la suite, les deux MSJE ayant été terminées, ayant permis de répondre à l'inquiétude autour de la radicalisation de Madame et ayant permis l'amorce d'un travail éducatif, le Juge a



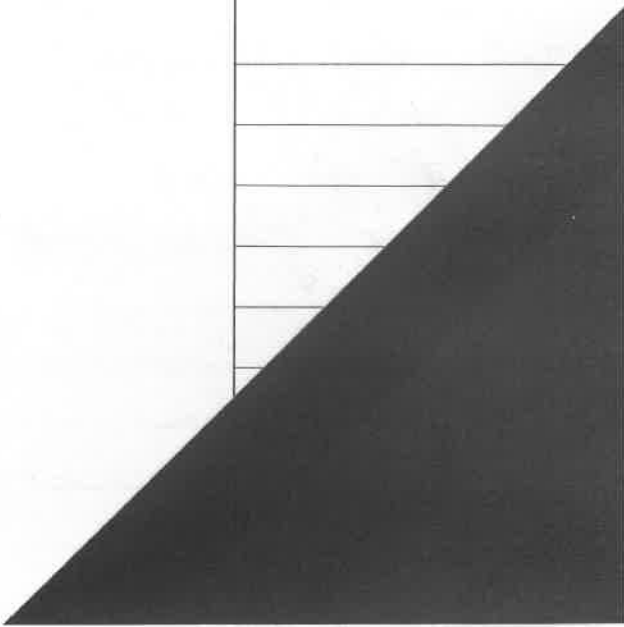
4

Note attribuée (Réservé au Jury)	
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
}	
	<input type="checkbox"/>

les institutions  
qu'ils vont  
et à fait  
un familiale

Epreuve de étude de cas d'un mineur

pa, sous les conseils de l'équipe éducative, ordonner le renouvellement de la mesure d'AEMO déjà en place. Elle a alors pour objectifs de canaliser le conflit et ainsi faire tiers au sein du couple parental, afin de veiller à tendre vers une co-parentalité. Elle permettra également de soutenir chacun des parents dans sa parentalité, et espérer tendre vers un retour des droits d'hébergement après vérification de certaines garanties. Enfin, l'AEMO apportera soutien aux enfants ainsi qu'un lieu de parole et d'écoute où ils pourront déposer leurs difficultés. Le maintien de l'interdiction de sortie du territoire semble venir, plus que de garantir un maintien des enfants dans leur environnement, vient rassurer le père qui pourra ainsi se dégager de certaines angoisses et ainsi reprendre peu à peu confiance en son ex épouse.



Au regard de la configuration familiale, malgré la question de la radicalisation écartée, et l'intervention éducative qui tend à y pallier, les enfants apparaissent toujours dans une forme de danger. Le danger se situe, non-pas\* dans cette radicalisation hypothétique et dans les effets qu'elle a sur les enfants, mais principalement dans le conflit parental et les difficultés de chacun des parents, particulièrement Madame MAJNOUN, qui apparaît fragile psychologiquement. Les angoisses individuelles, les fantasmes, ainsi que les propos et positionnements auxquels assistent les enfants sont le réel danger. En effet, le conflit de loyauté qui les habite, outre leurs difficultés développementales individuelles liées à leur développement psycho-affectif, sont les réels dysfonctionnements qui mettent en danger les enfants. Les  
\*seulement

mesures prises par les institutions  
ainsi que les actions qu'ils vont  
mener apparaissent tout à fait  
adaptées à la situation familiale  
qui semble encourageante.